

Quelques réflexions suite à l'Atelier Complexité Territoriale

JM Salles, P Degeorges (liste ouverte pour compléter)

Les échanges ont montré que la notion de complexité territoriale renvoyait à une grande diversité d'idées. Comme l'a souligné Daniel Wathelet, ils n'ont pas montré nettement que nous étions capable d'avoir de vrais échanges, les interventions ne se répondaient pas toujours très intensément.

Il me semble que la *notion de territoire* est fréquemment définie (il existe sans doute autant de définitions que de définisseurs) comme : un espace géographique avec une gouvernance. Or la complexité renvoie à l'idée d'une réalité dont la richesse échappe à toute forme de représentation. Il me semble donc que l'idée de « complexité territoriale » renvoie essentiellement à l'idée que la gouvernance d'un territoire est inévitablement confrontée, à un moment ou un autre, à des choses, des changements, des interactions, qui échappent à sa capacité de régulation.

Par ailleurs, il me semble que la gouvernance territoriale est systématiquement confrontée à deux types (au moins) de questions :

- La définition et le repérage des limites du territoire (qu'est-ce qui est dedans et qu'est-ce qui est dehors), ainsi que le degré de fermeture/clôture ;
- La diversité / la distribution des mécanismes de régulation, entre mécanismes hiérarchiques et mécanismes décentralisés.

Sur le premier point, c'est une question que je trouve préoccupante : mon inquiétude est que dans nos discussions, on a souvent entendu des références à des considérations identitaires, de sentiment d'appartenance, de projet commun. Quand on utilise la figure de territoire, on devrait toujours préciser qu'on parle des habitants, humains et autres. Et dans ce sens, d'un sujet. On retrouve ainsi le projet de personnalisation juridique : réanimer le territoire.

Concrètement, dans les présentations de BioVallée, Eau Bassin Rennais et d'autres, je me suis demandé comment étaient définis les limites et étaient choisis les « responsables exécutifs » de ces projets. Adam Smith a écrit de belles pages sur le fait que l'absence de compétition donnait un pouvoir dont les monopoles abusent. C'est évidemment un argument en faveur des libéraux ; mais ça n'empêche pas que ce soit une réalité. Je suis donc plutôt rassuré par l'idée de gouverner avec des règles, plutôt qu'avec des acteurs bénéficiant d'une rente... Il me paraît essentiel que les entrées et sorties (de territoire, des projets d'animation...) soient possibles et gérées de façon transparente et contestable.

Sur le second point, je crois utile de souligner (pour ne pas se soumettre naïvement à la mode) que des dispositifs de gouvernance susceptibles de couvrir suffisamment d'aspects (de façon à gérer au mieux la « complexité » cf. supra), doit certainement combiner des mécanismes hiérarchiques et des mécanismes décentralisés. Le lien entre les deux ? Un système contractuel avec des éléments structurants des capacités et des particularités territoriales pour son développement : pratiques territoriales, infrastructures, postures collectives de gestion de connaissances et des savoirs etc.

Concernant la partie de la journée sur *la question sur les indicateurs*,

- personne ne leur fait confiance, leur caractère conventionnel et donc convenu fait toujours douter de leurs arrière-pensées, de celles de ceux qui ont eu le pouvoir de les promouvoir!
- on ne pouvait pas raisonner les indicateurs sans savoir à quoi ils vont servir (un indicateur est finalisé). Si ils servent pour une gouvernance hiérarchique, il s'agit bien, comme les indicateurs

« classiques » de produire une info synthétique facilitant le suivi de certaines évolutions (il me semble que la plupart des indicateurs évoqués correspondaient à cette idée). Si il s'agit de processus décentralisés, alors les indicateurs doivent faciliter la coordination entre les différents acteurs, puisqu'il n'y a plus d'autorité centrale qui a besoin d'information pour orienter son action ;

Pour faire *la synthèse entre les deux questions* : il me semble que si les limites du territoire ne sont pas claires (et c'est une question rudement compliquée si on accepte l'idée que les territoires qui nous intéressent ne sont pas de simple portion de l'espace géographique, mais des systèmes plus « complexes » qui comprennent aussi des ressources informationnelles, etc.), ça favorise l'arbitraire dans le choix des projets/actions prioritaires et dans la désignation de ceux qui vont le piloter. En d'autres mots : quand on définit arbitrairement les limites d'un système et les intérêts représentés dans sa gouvernance, il y a un gros risque que les parties représentées se mettent d'accord sur le dos de celles qui ne le sont pas. Dans les cas que nous avons entendus et qui mentionnaient des besoins en financement public (étatique), on doit se demander comment sont justifiées ces demandes ?

On pourrait partir, comme le suggère François Collart Dutilleul, de la notion de contrat en droit: les indicateurs que nous cherchons relèvent du contrat négocié : il prennent sens en tant que mesure de ce qui permet d'évaluer si le contrat est respecté, et cela change le sens de ce qu'ils font. L'indicateur de respect de contrat relève non du biopolitique et du contrôle, mais du contre-pouvoir de garder la maîtrise de ses conditions de bien-vivre c'est à dire de la santé commune! On aurait une approche inclusive de la santé commune, c'est à dire du bien vivre ensemble, de la convivialité qui relie la santé humaine, l'économie morale des relations sociales et la qualité écologique des habitats.

La santé commune est une affaire trop sérieuse pour la confier à des indicateurs c'est-à-dire à une approche instrumentale de la politique, une politique par les instruments: c'est plutôt le champ du « philosophe - roi » (une figure du shaman suprême) qui dès Platon relève d'un art de gouverner dans le singulier qui est au-delà de ce qu'il est possible de faire passer dans une règle. Celui-là lit des signes qui ne s'affichent pas sur le tableau de bord des indicateurs.

La présentation de l'existant a été très utile : elle a montré qu'avec ce qu'on a aujourd'hui aucune agrégation des indicateurs existants n'est satisfaisante, dès qu'elle prétend représenter les liens entre les trois dimensions de la santé commune.